



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.: Générale
23 juin 2010

Original: Français

Conseil du commerce et du développement

Système généralisé des préférences

Règles d'origine

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Le présent document contient les extraits pertinents d'une communication reçue du Royaume du Maroc.¹

« ... a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, un document portant spécimens des empreintes des nouveaux cachets avec l'indicatif « C.C.4 », « C.C.46 » et « C.C.30 », qui seront utilisés pour la certification de l'origine marocaine, à partir du 7 janvier 2010, par les bureaux douaniers de Casablanca-Nouasser et Agadir-ville, en remplacement pour cause d'usure, des cachets portants des numéros similaires ... ».

¹ Pour les notifications antérieures, voir les documents TD/B/C.5/ORIGIN/128, 166, 175, 180 et 186.